fonctionnaires

4 agents sur emploi fonctionnel dans la

collectivité dont 2 contractuels

contractuels permanents

contractuels non permanents



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022



### COMMUNE DE SAINT LEONARD DE NOBLAT

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de Haute-Vienne.

#### Effectifs

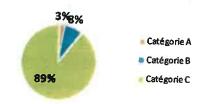
- 90 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022
  - >72 fonctionnaires
  - >4 contractuels permanents
  - >14 contractuels non permanents
- Aucun contractuel permanent en CDI
- Précisions emplois non permanents
  - ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aìdé
  - ⇒ 71 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# Caractéristiques des agents permanents

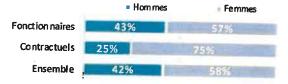
## Répartition par filière et par statut

Fillere	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%		18%
Technique	51%	50%	51%
Culturelle	7%	30%	7%
Sportive Médico-sociale		A RESIDENCE	
Police	6% 1%	25%	7%
Incendie	170		1%
Animation	15%	25%	16%
Total	100%	100%	100%

## Répartition des agents par catégorie



# Répartition par genre et par statut



## Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	42%
Adjoints d'animation	14%
Adjoints administratifs	12%
Agents de maîtrise	8%
ATSEM	7%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2022

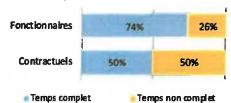
Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID: 087-218716108-20231212-D2023\_102-DE

### Temps de travail des agents permanents

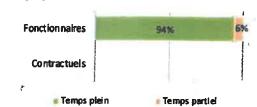
Répartition des agents à temps complet ou non complet



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	82%	100%
Technique	22%	50%
Culturelle	20%	

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

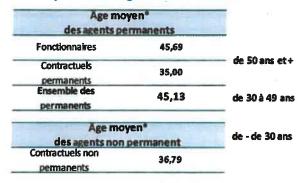


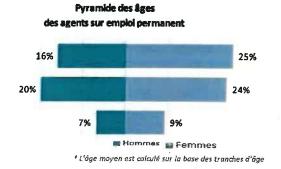
Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

> 3% des hommes à temps partiel 8% des femmes à temps partiel

### - Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans





### Équivalent temps plein rémunéré

76,90 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

> 57,85 fonctionnaires

> 2,86 contractuels permanents

> 16,19 contractuels non permanents

139 958 heures travaillées rémunérées en 2022

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A 2,66 ETPR
Catégorie B 4,49 ETPR

Catégorie C 53,56 ETP

# Positions particulières

Aucune position particulière

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID: 087-218716108-20231212-D2023\_102-DE

#### Mouvements

En 2022, 6 arrivées d'agents permanents et 11 départs

Aucun contractuel permanent nommé staglaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique	Effectif physique au
au 31/12/2021 :	31/12/2022
81 agents	76 agents

¹ cf. page 7

Variation d entre le 1 er janvier et	es effectifs*	
Fonctionnaires	24	-4,0%
Contractuels	31	-33,3%
Ensemble	2	-6,2%

### Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	0%
Départ à la retraite	27%
Mise en disponibilité	18%
Fin de contrats remplacants	18%
Autres cas	38%

#### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	83%
Voie de concours, sélection professionnelle	17%
Variation des effectiff	
(effectif obysique renunere as \$1, 12/2022, effectif oh, signi-t	neu .
remunere au 31/12/2021/	
laffect (attackable theo ig is remunere ou 31/12/2021)	

### Évolution professionnelle

2 bénéficialres d'une promotion interne sans examen 🥍 Aucun lauréat d'un examen professionnel professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 37 avancements d'échelon et un avancement de grade

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

### Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes	
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0	
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0	
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0	
Sanctions 4ème groupe	0	0	

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID: 087-218716108-20231212-D2023\_102-DE

## Budget et rémunérations

### 🔸 Les charges de personnel représentent 57,3 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* * Montant global	4810641€	Charges de personnel*	2 756 500 €	$\rightarrow$	Soit 57,3 % des dépenses de fonctionnement
Rémunérations annu emploi permanent :			1 600 339 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités v Heures supplémentaire Nouvelle Bonification I	ersées : :s et/ou complém ndiciaire :	entaires :	218 350 € 12 626 € 2 486 €		275 380 €
Supplément familial de Indemnité de résidence Complément de traiten	2:	Π)	13 444 € 0 € 0 €		

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Categorie B		Cate	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractue
Administrative	S	S	29 888 €		22 732 €	
Technique	5				26 534 €	5
Culturelle			S		23 999 €	
Sportive						A POLICE AND A
Médico-sociale					24725€	5
Police					5	
Incendie						
Animation			\$		20881€	5
Toutes fillères	51 272 €	S	30 748 €		25 238 €	20 281 €
			Secret stotistiqu	e applique en dessous	IL ZETPR	

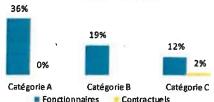
### La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,64 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	14,16%
Contractuels sur emplois permanents	1,25%
Ensemble	13,64%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA.
- contractuels ainsi que le CIA Aucune information sur le maintien des primes en cas de conge de maladie ordinaire
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 384,27 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- 2022 ⇒ 436,75 heures complementaires realisees et remunerees en 2022

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID: 087-218716108-20231212-D2023\_102-DE

#### **Absences**

En moyenne, 24,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par **fonctionnaire** 

En moyenne, 5,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible »  (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,25%	1,51%	6,00%	5,95%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motij médical)	6,66%	1,51%	6,39%	5,95%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,09%	1,51%	6,80%	5,95%

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🥠 39,1 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

#### - Accidents du travail

- 🏴 10 accidents du travail déclarés au total en 2022
- > 10 accidents du travail pour 90 agents en position d'activité au 31 décembre 2022
- > En moyenne, 53 jours d'absence consécutifs par accident du travail

#### Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

### Prévention et risques professionnels

### **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**

2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

#### **FORMATION**

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

#### **DÉPENSES**

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

### DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour :

2019

Reçu en préfecture le 15/12/2023

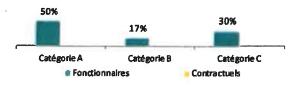
Publié le

ID: 087-218716108-20231212-D2023\_102-DE

#### **Formation**

 En 2022, 27,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



15 011 € ont été consacrés à la formation en 2022

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT 100 %

129 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

#### Répartition des jours de formation nar catégorie hiérarchique



# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

>1,7 jour par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT 100%

Action sociale et protection sociale complémentaire

 La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
 Montant global des participations	2760€	1 680 €
Montant moyen par bénéficiaire	173€	60€

Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

### **Relations sociales**

Jours de grève

2 jours de grève recensés en 2022

Comité Technique Territorial

4 réunions en 2022 dans la collectivité

Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au

ID: 087-218716108-20231212-D2023\_102-DE

## Précisions méthodologiques

# 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de staglaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

± Effectif théorieum des contractuels normaneuts au 21/12/2022

### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence - x 100 Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

- Arrivées de contractuels

Pour les contractuels permanents :

+ Départs définitifs de contractuels

+ Départs temporaires non rémunérés

+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité

31/12/2022

#### 3 ¢ groupes d'absences »

1. Absences compressibles: Maladie ordinaire et accidents du travail z. Apsences megicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie,

3. Absences Globales:

Absences médicales + matemité, paternité adoption, autres raisons\*

maladie professionnelle. paternue auopuori, audes raisons ' Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

# En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Version 4

Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023 Publié le

ID: 087-218716108-20231212-D2023\_102-DE